3.

539

Sir Georges Cartier

VOULAIT

une armée et une marine canadiennes

I

(*La Presse* du 2 Novembre.)

Un correspondant du *Canadien* exprimait dimanche dernier le vœu de voir *La Presse* revenir à l'ancien parti de Cartier ; comme si *La Presse* s'était écartée un seul instant du programme tracé par ce grand patriote, et que le parti conservateur a laissé prendre par son adversaire légendaire le parti libéral. Le pays a grand intérêt à savoir où est actuellement le parti de Cartier dans les luttes de St Jacques et de Chambly, quand les deux oppositionnistes se déclarent libéraux. Est-il dans le parti politico-religieux de l'*Action Sociale*, dans le parti Castor qui a battu Cartier en 1872 et forcé Chapleau à se retirer de l'arène politique, dans le parti nationaliste, qui se dit encore libéral ? Est-il dans cette section antimilitariste qui contredit tout le passé de Cartier, l'ancien ministre de la milice accusé par les libéraux d'être vendu à l'Angleterre, celui qui préféra voir son gouvernement battu en 1862 sur le Bill de la Milice établissant la conscriptien, plutôt que de le retirer; qui, le premier, engagea le gouvernement canadien dans l'idée de la défense et fit construire les fortifications de Lévis, travaux dont la continuation fut abandonnée avec sa mort ? Nous sommes loin de ce vieux parti conservateur déclarant que le dernier coup de canon pour la défense du lien colonial serait tiré par un Canadien-français et qui, par l'organe de son chef, Sir Georges Cartier, définissait, à

Toronto, le Canadien-Français un Anglais parlant le français. Ce mot profond ne comportait pas un abandon de nationalité. Au contraire, il implantait l'influence canadienne-française dans le cœur de la majorité en lui faisant comprendre par une figure énergique que nous VOULONS RESTER FRANÇAIS TOUT EN NOUS IDENTIFIANT avec les devoirs incombant à un sujet anglais qui connait la valeur et les responsabilités de la loyauté.

Et puis, l'influence de Cartier reposait aussi dans sa lutte à outrance contre l'école fanatique de Brown qui battait en brèche le clergé catholique du Bas-Canada. On le sait, ce sont les tories d'Ontario qui ont ramassé dans le ruisseau ce programme abandonné. Est-il possible à ceux qui s'appellent maintenant les successeurs de Cartier de tourner le dos à leurs alliés ?

Comme on le voit, il y a, pour les conservateurs convaincus, honnêtement désireux de perpétuer l'idée et les travaux de leur grand chef, bien du travail à faire avant de rétablir une situation que tout le monde s'est étudié à gaspiller.

II

(*La Presse* du 2 Novembre.)

Le jeune parti conservateur se déclare anti-militariste ; c'est son affaire ; mais, lorsqu'il prétend que la *Presse* ne connait pas les idées de Cartier, dont il se réclame, c'est notre affaire. Nous aimons mieux l'attitude de M. Monk qui prend une grave responsabilité devant le public, mais en son propre nom, et non pas en invoquant de fausses autorités. Cartier passa toute sa vie a identifier la Province de Québec avec le sentiment britannique, au milieu duquel elle était appelée à vivre. C'est en cela qu'il différait de ses adversaires qui lui faisaient un crime de sa loyauté. Avec son indomptable énergie, il lutta contre la tendance de sa race à grogner contre tout ce qui était anglais et à faire bande à part. Il savait que cette tendance était la déchéance politique de sa province. Presque un siècle de mesquinerie impérialiste, de persécutions bureaucrates

avaient moulé l'esprit canadien-français dans une forme unique de résistance à l'influence britannique. Lafontaine avait commencé ce travail de régénération ; Cartier eut à l'achever. Il fallait convaincre nos compatriotes qu'ils étaient des citoyens comme les autres, acceptables à l'Empire comme les autres. La défiance n'était pas encore disparue du peuple, lorsque la Confédération lui fut soudainement annoncée.

Il y eut dans la Province de Québec, un grave moment d'hésitation. On peut même dire que les meilleurs amis de Cartier, saisis de frayeur, brisèrent leur allégeance et l'abandonnèrent. L'opinion publique, indécise, se ressaisit, cependant, quelque temps après par un article de la *Minerve* dont Cartier était l'inspirateur et qui disait tout simplement à ses compatriotes : " La Province de Québec n'a pas le droit de se mettre en travers de la marche politique et d'arrêter une grande idée. Si elle le fait, c'en est fini d'elle ; elle retombe dans les luttes de 1837 avec cette différence que ce ne seront plus les émissaires anglais auxquels elle aura affaire, mais à ses propres compatriotes des autres races qui ne lui pardonneront jamais son entêtement. "

[illegible]ppel fut compris ; le bon sens du Canadien-Français se [illegible] la Province de Québec entra à toutes voiles dans la [illegible]ion. Qui peut dire aujourd'hui que ce fut chose re[illegible] ? Nous sommes à une étape où les répugnances de 1865 paraissent se répéter. On semble encore une fois vouloir se séparer des autres provinces à propos d'une aventure infiniment moindre que celle de la Confédération : l'établissement d'une marine, simple question d'argent ? Sommes-nous une majorité dans la Confédération pour songer à lui imposer nos volontés ? La Province de Québec peut-elle jouer un rôle efficace, si elle accumule sur elle le mépris des autres provinces ? Il est certain que la grande majorité de ces autres provinces désire un système de défense nationale qui, loin de nous rendre un instrument dans l'Empire, nous élève au rang d'un pouvoir autonome. N'oublions pas que notre origine expose, tout le temps, notre loyauté au doute.

Cartier employa tout son pouvoir à dissiper les soupçons qui planaient sur notre sincérité. Son Bili de la Milice de 1862 allait plus loin que le bill de la marine dont il est actuellement question. Aujourd'hui, il ne s'agit que d'une somme d'argent à débourser; alors, on forçait les Canadiens à payer de leur personne. On instituait une force active de 50,000 hommes obligés de faire, tous les ans, un service de 28 jours, sous peine de payer 50 centins par jour d'amende. Il fallait, de plus, une réserve aussi de 50,000 hommes.

Aussi, après la défaite de son gouvernement sur cette mesure, quel soin ne prend-il pas de mettre en relief le bon vouloir momentanément effacé des Canadiens-Français. Deux jours après le vote, en laissant les bancs ministériels, il disait à l'Assemblée Législative :

Le vote de mardi (20 mai, 1862) nous a renversés ; je ne le déplorerais pas, s'il n'avait atteint que le ministère. Mais, je crains que ceux qui sont hostiles aux institutions du Bas-Canada, et ils sont nombreux, ne s'en servent comme d'une arme.... J'espère, cependant, que la noble conduite de notre clergé, et les sentiments manifestés par les Canadiens-Français, l'automne dernier, PARALYSERA LES EFFORTS QUI SE FERONT POUR RENDRE SUSPECTE LEUR LOYAUTE. Une pensée nous console dans notre chûte, c'est que nous tombons à l'occasion d'une mesure destinée à la protection, à la défense de notre pays, une mesure que nous croyons nécessaire pour METTRE LES CANADIENS EN ETAT DE JOUIR LIBREMENT DE LEURS INSTITUTIONS POLITIQUES A L'OMBRE DU GLORIEUX DRAPEAU DE LA VIEILLE ANGLETERRE. (22 mai, 1862.)

Plus tard, quand M. Cartier revint devant ses électeurs de Montréal, il leur déclara, le 27 déc., 1062, qu'il était tombé en défendant un principe VITAL pour le Canada. "J'espère, ajoutait-il, que le pays tout entier finira par le comprendre."

III

(*La Presse du* 10 Novembre.)

Ce qu'il nous reste à dire de Cartier comme patriote militant va déterminer tous les soi-disant conservateurs modernes, qui invoquent son nom sans savoir ce qu'il a été, de l'abandonner pour toujours. Mieux vaut exposer aujourd'hui la vérité sur son compte avant que de laisser le parti conservateur commettre la dernière et suprême faute.

Sir Georges Cartier était tellement imbu de la nécessité pour le Canada d'organiser sa propre défense qu'il choisit lui-même, lors de la Confédération, le portefeuille de la milice.

La chose parut, dans le temps, plus qu'extraordinaire, inexplicable. Ceux qui connurent sa pensée intime apprirent, plus tard, qu'il voulait protéger ses compatriotes contre le coup de tête de 1862, et qu'il se croyait obligé de les racheter d'une défaillance ressemblant à de la lâcheté. C'est pourquoi il déclara entrevoir lui-même dans ce poste des difficultés considérables. C'est chez les siens qu'il les trouvait ces difficultés. Voici comment il s'en expliqua à la première occasion, c'est-à-dire le 31 mars 1868, en proposant aux Communes son second Bill de la Milice.

"On me demandera peut-être, pourquoi j'ai pris la direc-
"tion du Département de la Milice? Je répondrai que j'ai
"toujours aimé à affronter les difficultés et que le Départe-
"ment de la Milice en offre de nombreuses"...
Cette loi sur la milice et sur les fortifications apprendra à l'étranger que NOUS SOMMES DETERMINES à rester sous la protection de la Couronne britannique. Je suis même sûr que si l'on demandait à la Chambre de sanctionner UNE LOI DE MILICE TRES COUTEUSE, elle y consentirait... J'AI PRESQUE HONTE DE VENIR DEMANDER à une grande assemblée délibérante comme la Chambre des Communes, UNE SOMME AUSSI MINIME POUR UN SERVICE PUBLIC SI IMPORTANT. (Discours du 31 mars 1868, aux Communes.)

On voit combien il avait sa défaite de 1862, sur le cœur,

quand il y fait allusion durant cette séance du 31 mars dans les termes suivants. Que l'on pénètre bien l'idée qui domine dans ces paroles :

Nous avons travaillé au bien général de toute façon. Par la présentation de notre projet de loi sur la milice, nous avons montré quel prix nous attachions à notre union avec la Grande-Bretagne. L'Angleterre a vu là que nous étions prêts, au besoin, A FAIRE LES SACRIFICES NECESSAIRES POUR CONTINUER CETTE UNION. Il est vrai que nous sommes tombés sous le coup des préjugés créés par le *Globe* et les autres journaux clear-grits. Mais nous n'avions pas perdu la confiance de la Chambre. Nous dûmes nous démettre parce que DEVANT CES PREJUGES QUELQUES-UNS DE NOS PARTISANS FLECHIRENT... En tous cas, nous avons voulu prouver à l'Angleterre que nous CHERISSIONS L'UNION BRITANNIQUE, ET QUE NOUS LA JUGIONS NECESSAIRE POUR LA PROSPERITE ET LA GLOIRE DU PAYS. Laissés à nous-mêmes, sans lien avec l'Angleterre, quel serait notre sort ? Pourrions-nous nous maintenir dans l'indépendance ? Non, nous serions inévitablement absorbés par les Etats-Unis. Alors, il nous faudrait contribuer jusqu'à $20 par tête pour payer l'immense dette qui les écrase. Quand l'Angleterre nous demande quatre ou cinq cent mille piastres pour l'aider à nous défendre, devrions-nous hésiter ? Devrions-nous nous y refuser quand nous avons la flotte, les canons, les soldats de la métropole, pour faire respecter des lois que nous faisons ?

.....

J'espère que le gouvernement impérial sera satisfait du nombre d'hommes que ce bill astreint aux exercices militaires. Et ce n'est pas une force peu considérable que 700,000 hommes de milice ! Alors que les quatre millions de blancs qui habitent le sud de la République Américaine étaient dans la plus grande détresse, ils ont pu fournir 400,000 soldats pour défendre leur pays durant quatre ans contre les envahissements de la population du nord, qui compte 24 millions d'âmes et a mis en campagne pendant la guerre, l'effectif énorme de 2,600,000. Si le malheur voulait que nous eussions un jour à combattre une invasion américaine, nous serions dans une position beaucoup plus avantageuse que les Sudistes avec nos 700,000 hommes prêts à prendre les armes, sans compter les secours de l'Angleterre et l'océan ouvert à notre flotte .. ..

.....

Mais avant d'aller plus loin, il est une autre question, inséparable de celle-là, que je désire signaler à l'honorable député de Châteauguay. Je veux parler de la question des fortifications. C'en est une aussi d'argent, et, à la seconde lecture du bill, j'exposerai à la Chambre mes vues sur ce sujet. Je préciserai le montant que le Canada doit dépenser pour exécuter les travaux de fortification que LE GOUVERNEMENT IMPERIAL EXIGE DE NOUS . . .

Cartier allait si loin qu'il était prêt à se battre même contre les Etats-Unis.

Il ne faut pas oublier qu'en ces temps-là les revenus du pays étaient seulement de $13,687,928, tandis qu'aujourd'hui ils sont de $96,000,000. Aussi, quand sir Georges Cartier présenta, quelques jours après, son Bill des fortifications pour protéger Montréal et quelques autres endroits, la relation des $5,500,000 demandées pour cet effet était à ces $13,687,928, comme le serait aujourd'hui la somme de $37,000,000 au revenu actuel. Nous citerons demain quelques-unes de ces paroles. En changeant le mot "nos voisins" par "puissances étrangères" chose qu'on ne pouvait pas soupçonner dans le temps, on croirait lire Sir Wilfrid Laurier proposant le vote pour la Marine.

IV

(*La Presse* du 12 Novembre.)

Voici ce que disait sir Georges Cartier le 1er mai 1868, en proposant son Bill des fortifications :

Le gouvernement impérial a certainement déclaré que toutes les ressources de l'Empire seraient, au besoin, employées à la protection du Canada ; mais, NOUS DEVONS LE SECONDER..... Si l'on objecte que ce sont là des travaux improductifs, je répondrai que la position de notre pays est devenue assez importante pour qu'A L'EXEMPLE DES AUTRES NATIONS, NOUS OPPOSIONS UNE BARRIERE AUX AGGRESSIONS. En élevant une barrière entre nous et nos voisins NOUS DECLARONS, PAR LA, SOLENNELLEMENT

AU MONDE ENTIER QUE NOUS VOULONS RESTER UNIS A LA GRANDE BRETAGNE. Quand nous aurons élevé les grandes fortifications dont j'ai parlé, les capitalistes anglais seront encore plus convaincus que leurs fonds sont en sûreté chez nous, et le Canada sera en pouvoir d'obtenir des placements multiples à des conditions plus avantageuses. Ainsi tombe l'objection contre un projet QUI N'EST PAS AUTRE CHOSE, AU FOND QUE LE PROJET MEME DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE... Cette objection que j'ai prévue, à savoir que nous allons dépenser des sommes considérables pour des travaux improductifs, tombe d'elle-même.

C'est très peu de sa pensée que nous reflétons en citant ces quelques mots de Cartier. Il n'y avait alors ni *Hansard*, ni *rapports* considérables dans les journaux. Seuls, ceux qui possédaient son intimité purent connaître l'intensité de ses convictions sur la nécessité pour le Canada, surtout pour la Province de Québec, d'organiser une vaillante défense. Il s'en ouvrit, un jour, au camp militaire tenu à Niagara. Voici ce qu'il y dit le 17 juin 1871 :

Il est heureux, aujourd'hui, pour ce pays que notre milice soit commandée par un officier expérimenté et distingué, qui a acquis son expérience et ses distinctions dans la guerre des Caffres, en 1857, et dans la guerre de Crimée, cette expédition à tout jamais mémorable.

UN PAYS NE PEUT JAMAIS PENSER DEVENIR GRAND, S'IL N'EST EN ETAT DE RESISTER AUX ENNEMIS QUI MENACERAIENT SON EXISTENCE. On a blâmé le gouvernement impérial d'avoir retiré du Canada avec tant de précipitation, les troupes régulières. Mais quelque blâmable que soit cet acte, aux yeux d'un grand nombre, il ne doit pas empêcher le Parlement et le peuple du CANADA D'ORGANISER ET D'ENTRETENIR SUIVANT LES MOYENS ET LES RESSOURCES DE CE PAYS, DES FORCES MILITAIRES SUFFISANTES POUR NOUS FAIRE RESPECTER.

Déjà, et cela est flatteur pour nous tous, l'organisation de notre milice, obtient, en Angleterre, l'approbation des hommes publics et de la presse,.....

Il y a beaucoup de points de ressemblance entre la situa-

tion actuelle et celle que représentait Cartier. Alors, comme aujourd'hui, le gouvernement britannique avait demandé au Canada une contribution directe, non seulemant en hommes, savoir une armée permanente de 50,000 soldats, mais, aussi, une somme dont l'Angleterre disposerait à son gré sans notre participation. Tout le monde peut référer à la dépêche du duc de Newcastle en l'année 1862. C'est l'hon. J. S. Macdonald qui révéla ces faits au pays à la séance du 31 mars 1868. Dans son discours, il félicite le gouvernement sur ce bill " qui ne tient aucun compte d'une dépêche du ministre des Colonies exigeant que le Canada entretint 50,000 hommes en état d'activité militaire, et voulant obliger le gouvernement canadien à créer en 5 ans un fonds applicable à la défense du pays et dont le gouvernement impérial aurait à l'exclusion du Parlement Canadien le contrôle et la disposition."

Comme Cartier, Laurier a résisté aux demandes exagérées du gouvernement anglais, et comme lui il a accordé ce qui convenait au pays. C'est, donc, toujours la politique de Cartier que les prétendus amis de Cartier laissent prendre par le parti adverse.

Il ne faut pas croire que Cartier fut opposé à une marine canadienne. Dans cette séance du 31 mars, il donna même à entendre que la chose viendrait plus tard.

"Je ne prétends pas, dit-il, par ce bill, organiser la milice navale. C'est un soin qui est LAISSE AU GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL."

Du reste, le fait ressortit, à cette séance même, sur une remarque de Monsieur Alex. Mackenzie, que le gouvernement avait déjà deux canonnières en activité.

Les conservateurs d'aujourd'hui se trouvent à prendre exactement la place et les arguments de Dorion en 1862 et en 1868. *La Presse* suit à la lettre le programme de Cartier.

V

(*La Presse* du 19 novembre.)

Le *Canadien* qui tient à mettre sous l'égide de Cartier son nouveau programme anti-militariste, trouve que *La Presse* n'est pas généreuse à son égard. Nous n'avons aucune ligne de conduite à tracer à qui que ce soit ; mais, nous ne pouvons pas laisser fausser l'histoire. Si les conservateurs du jour veulent combattre l'établissement d'une marine canadienne, ils ont bien le droit de le faire, mais sous leur propre responsabilité.

Les nombreuses déclarations de Cartier citées par *La Presse* ont forcé le *Canadien* à faire une distinction entre la milice de terre et la marine. "Cartier, dit-il, a pu être pour l'établissement d'une armée ; mais il n'était pas pour des marines de guerre."

Mais, sa loi sur les fortifications ne touchait pas à l'organisation de l'armée. Il fit passer une mesure de défense plus lourdement coûteuse en ces temps là qu'une marine de $15,000,000 aujourd'hui. Il n'y a guère de différence entre les travaux de protection quí restent sur place et des travaux flottants qu'on peut mobiliser. C'est le même principe de défense qui est au fond des deux.

Mais, à quoi bon épiloguer sur une subtilité, quand nous avons une déclaration formelle de Cartier en faveur d'une marine ? C'est à Saint-Jean, N. B. qu'il développa tout son programme le 14 septembre 1864. Voici ses paroles telles que reproduites éditorialement dans la *Minerve* du 20 septembre 1864 :

Une autre considération de la plus haute importance est la défense du pays. Dans l'état où nous sommes, une province ne peut demander l'aide d'une autre, en cas d'attaque, mais AVEC LA CONFEDERATION NOUS AURONS UNE ARMEE DE 200,000 HOMMES ET UNE MARINE DE 60,000 ; et avec une telle force, l'Angleterre serait beaucoup plus disposée à nous aider en cas de besoin que si nous dépendions d'elle

seule. NOUS DEVONS FAIRE NOTRE POSSIBLE POUR QUE CES QUESTIONS SOIENT BIEN COMPRISES.

La citation porte trop au point pour qu'il soit possible de continuer à soulever des doutes à ce sujet.

Du reste, la *Minerve* elle-même avait averti le parti conservateur de toutes les conséquences. Or, dans cette phase décisive de la politique canadienne, c'est Cartier lui-même qui parlait par les articles de son organe. Nous affirmons sans crainte que les lignes suivantes furent écrites sous sa dictée :

Dans un gouvernement fédéral, le pouvoir central PEUT AVOIR A SA DISPOSITION DES ARMEES ET DES FLOTTES CONSIDERABLES, ET OCCUPER UN DEGRE DE PUISSANCE TRES ELEVE A L'EGARD DES PAYS ETRANGERS. Il dispose de moyens capables de le faire respecter, ainsi que la nation à laquelle il commande.

D'un autre côté, chaque Etat, compris dans la confédération ayant le contrôle parfait sur toutes les questions de l'intérieur, il n'a pas à lutter contre des exigences diverses, ni contre les mécontentements qu'elles ne manquent pas de créer.

On voit, de suite, que le système fédéral a pour objet de concilier au dehors LA FORCE D'UNE GRANDE NATION, avec le respect et le soin qui, chez un peuple peu considérable seulement, peuvent être accordés à tous les intérêts de l'intérieur.—(La *Minerve*, du 14 septembre 1864.)

C'est dans le même ordre d'idées qu'il faisait dire aussi à la *Minerve* :

Il faut donc conclure :

Que si les fédérations ne sont pas conquérantes, ELLES SE DEFENDENT BIEN,

Que l'union doit être faite pour les peuples et non les peuples pour l'union.

Enfin, que la confédération doit se garder d'offenser leur individualité ou de GLACER LEUR PATRIOTISME. — (La *Minerve*, 16 septembre 1864).

On va nous demander : "Pourquoi insistez-vous autant sur

cette politique de Cartier ?" Pour perpétuer son esprit dans le parti conservateur, qui s'en éloigne davantage tous les jours, et, du reste, dans notre province toute entière; car, Cartier ne redoutait rien autant que l'isolement des Canadiens-Français dans la confédération.

Lisez encore la *Minerve*:

Avons-nous droit de demander dans l'administration des affaires générales de la confédération une influence égale à la race anglo-saxonne? Mais, nous sommes déjà en minorité dans le Parlement canadien. Pouvons-nous exiger que la majorité abdique devant nous ?—(La *Minerve*, 19 sept., 1864.)

SE POSER EN OBSTACLE AU DEVELOPPEMENT POLITIQUE ET SOCIAL D'UN PEUPLE, PAR VANITE OU PAR CAPRICE, C'EST RISQUER LE PRESENT ET L'AVENIR, C'EST ARRETER, peut-être, l'essor de ce peuple dans la voie du progrès et de sa destinée. Que les adversaires quand même de la confédération Y REFLECHISSENT BIEN.—(La *Minerve*, 19 sept., 1864.)

LA GLOIRE DE NOTRE NATIONALITE N'EST POINT DANS L'ISOLEMENT. Elle est dans la lutte et le combat: luttes à mains armées autrefois contre le despotisme et la tyrannie ; LUTTES GENEREUSES POUR LA DEFENSE DU DRAPEAU DE LA MERE-PATRIE. Aujourd'hui, luttes pacifiques, pour faire sa place dans le monde des affaires, à côté de ses rivales, et LEUR DISPUTER, s'il est possible, LE HAUT DU PAVE. Elle est pour lutter, la nationalité des hommes qui ont dû vaincre tant d'obstacles, supporter tant de misères et livrer tant de combats au monopole et à la tyrannie, POUR SE FRAYER UNE ROUTE HONORABLE A COTE DES RACES ETRANGERES.

N'allons point, EN RETRECISSANT NOTRE HORIZON POLITIQUE ET SOCIAL, RETRECIR AUSSI L'ESPRIT DE NOS COMPATRIOTES. On rira peut-être de cette idée ; mais les véritables penseurs diront que nous avons raison: le citoyen d'une nation indépendante est plus grand moralement et intellectuellement, que celui d'une colonie. Son esprit est plus large, son intelligence plus vaste, parce que son regard intellectuel s'accoutume à embrasser, dans ses observations, de plus vastes horizons, des questions plus graves, des intérêts plus sérieux.

....

Ne cherchons donc point à ENTOURER NOTRE NATIONALITE D'UN HORIZON SANS GRANDEUR ET SANS PORTEE ! Elargissons plutôt, le cercle autour d'elle, c'est le moyen de la faire grande et belle, EN GRANDISSANT SES ENFANTS ET SES DEFENSEURS.

La confédération étendra au loin l'horizon, mais elle donnera en même temps à notre vie intime, à notre vie de famille, des éléments de bonheur et de jouissances qui nous ont été refusés jusqu'à ce jour. Elle nous rendra libres et maîtres chez nous, dans l'administration des affaires de notre patrimoine spécial.—(La *Minerve*, 22 sept. 1864).

Ce sont ces patriotiques paroles, venant directement de Cartier, sous le couvert d'un journal, qui déterminèrent la population du Bas-Canada à accepter la Confédération. Que le parti conservateur actuel les médite bien.